# DIPLÔME NATIONAL DU BREVET SESSION 2023

# **SCIENCES**

# Série générale

Durée de l'épreuve : 1 h 00 50 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet Ce sujet comporte 4 pages numérotées de la 1/8 à la page 8/8

Le candidat traite les 2 disciplines sur la même copie

ATTENTION : ANNEXES page 7/8 et 8/8 sont à rendre avec la copie

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'utilisation de calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisée.

L'utilisation du dictionnaire est interdite.

23GENSCPO1 Page 1/8

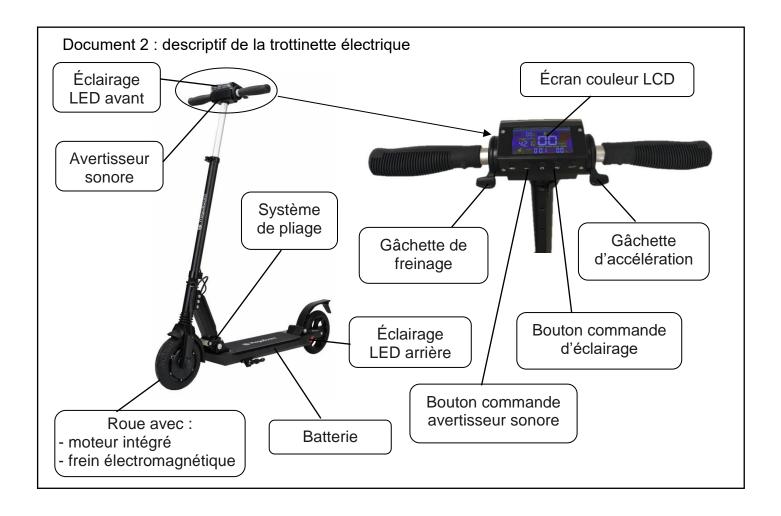
## **TECHNOLOGIE- Durée 30 minutes**

#### Présentation

La trottinette électrique est un moyen de transport peu encombrant, léger, peu polluant et pratique pour se déplacer au cœur des villes. Sa popularité ne cesse de croître (plus de 200 000 ventes en 2018) mais son usage en milieu urbain est source de nombreux accidents. Une réglementation intégrée au code de la route a été mise en place.

#### Document 1 : extrait des nouvelles règles en vigueur au 26 octobre 2019

- La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise et dans ce cas l'allure doit être modérée (6 km/h).
- 2. L'utilisateur doit être âgé d'au moins 12 ans.
- 3. La vitesse maximale autorisée est de 25 km/h.
- 4. Les feux avant et arrière sont obligatoires.
- 5. Le transport de passager est interdit.
- 6. Le port d'un gilet rétro-réfléchissant est obligatoire la nuit ou en cas de visibilité insuffisante la journée.
- 7. L'avertisseur sonore est obligatoire.
- 8. Un système de freinage est obligatoire.
- 9. L'utilisateur a l'obligation d'avoir une assurance.



23GENSCPO1 Page 5/8

Traiter les questions sur le document réponse (le barème est donné à titre indicatif)

#### Question 1 (4 points)

À l'aide du texte de présentation, relever trois avantages et un inconvénient de la trottinette comme moyen de transport urbain.

#### Question 2 (7 points)

À l'aide du document 2, compléter le tableau. Indiquer les solutions techniques manquantes.

### Question 3 (4 points)

À l'aide du document 1, compléter la colonne de droite du tableau « Règlement » par une croix, si la solution technique permet de satisfaire une exigence de la nouvelle réglementation.

#### Question 4 (6 points)

Pour accroître la sécurité pendant toute la durée du freinage, l'éclairage arrière se met à clignoter, la commande d'accélération n'est pas autorisée et le moteur n'est plus alimenté en électricité.

Le feu arrière retrouve ensuite l'état dans lequel il était avant le freinage (allumé ou éteint).

Compléter l'algorigramme décrivant ce fonctionnement avec les propositions ci-dessous.

- Allumer éclairage LED arrière 0,2 secondes
- Éteindre éclairage LED arrière 0,2 secondes
- Éclairage demandé ?
- OUI NON
- Autoriser l'accélération

#### Question 5 (4 points)

Compléter le programme, en indiquant la position des blocs manquants, pour qu'il corresponde à l'algorigramme précédent.

23GENSCPO1 Page 6/8

## Document réponse (technologie) à rendre avec la copie

#### Question 1

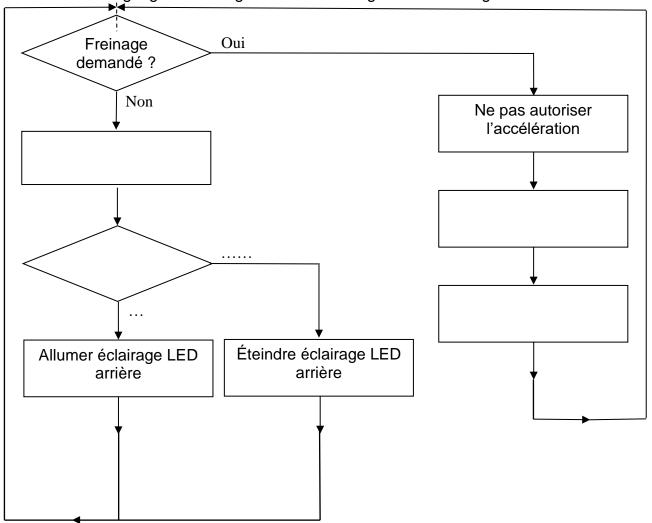
-	٠.	 		 	 ٠.	٠.	٠.		 	٠.	 	 ٠.		 	 	-	 •	 -	 	 ٠.	•	 	 ٠.	-	 	-	 	 ٠.	٠.		 	٠.		 ٠.	 •	 ٠.		 
-		 	 	 	 	٠.		-	 		 	 	 	 	 				 	 		 	 	-	 	-	 	 ٠.		-	 		 	 	 -	 		
-		 		 	 				 		 	 		 	 					 		 	 	•	 		 	 ٠.			 	٠.	 	 	 -	 	•	 -

### Question 2 et question 3

		7 7
FONCTION	SOLUTION TECHNIQUE	RÈGI MEN
Freiner	Roue avec frein électromagnétique / Gâchette de freinage	
Avertir	Bouton commande avertisseur sonore /	
Avancer		
Éclairer	I	
Respecter la limita-	Limiteur de vitesse électronique	
tion de vitesse		

Li F

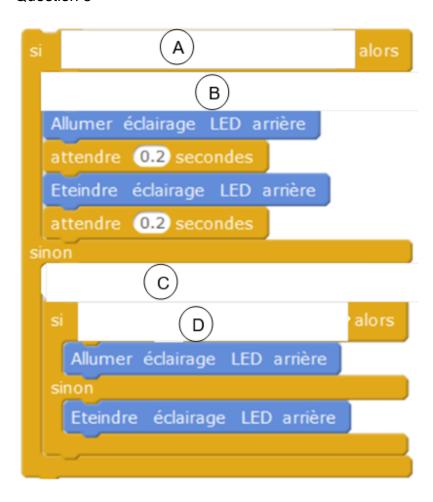
Question 4 Algorigramme de gestion de l'éclairage lors du freinage



23GENSCPO1 Page 7/8

## Document réponse (technologie) suite à rendre avec la copie

#### Question 5



Bloc à placer	Emplacement (A, B, C ou D)
Autoriser l'accélération	
Gâchette de freinage = 1	
bouton d'éclairage = 1	
Ne pas autoriser l'accélération	

23GENSCPO1 Page 8/8